

Armagh, le 3 décembre 2019

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le troisième jour de décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2019-12-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2019. **(R)**
- 05- Points d'information :
- 06- Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 07- Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 08- **Période de questions.**
- 09- Sécurité Incendie :
 - Adoption du règlement numéro 179-2019. **(R)**
- 10- Voirie :
 - Recommandation d'octroi de contrats dans la cadre du « Programme de gestion des actifs municipaux ». **(R)**
 - Appui à la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local. **(R)**
- 11- **Pause de 5 minutes**
- 12- Comité Familles et Aînés (CFA) :
 - Adoption du plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés. **(R)**
 - Reconduction du mandat du Comité de suivi de la Politique famille et aînés. **(R)**
 - Appui à la demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2. **(R)**
- 13- Avis de motion : Règlement déterminant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2020. **(R)**
- 14- Modification d'un représentant du Conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh. **(R)**
- 15- Politique relative à l'approvisionnement et à l'utilisation du fonds de développement d'Armagh. **(R)**
- 16- Participation au Colloque de la MRC de Bellechasse. **(R)**
- 17- Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh – Versement du budget de fonctionnement. **(R)**

- 18- Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec – Mme Fadia Bayrakdar et M. Luc Bégin. **(R)**
- 19- Demande du maintien du service mobile Desjardins. **(R)**
- 20- Demandes d'aide financière :
 - Club de ski de fond d'Armagh. **(R)**
 - Entraide Solidarité Bellechasse. **(R)**
 - L'Arche le printemps. **(R)**
- 21- **Période de questions.**
- 22- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le procès-verbal du 5 novembre 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – NOVEMBRE 2019

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de novembre au montant de 127 141.90 \$:

EXERCICE FINANCIER 2019

AGAT LABORATOIRES	SERVICE ANALYSES PUITTS PRIVES	24,72
ARCHE LE PRINTEMPS (L')	AIDE FINANCIERE	100,00
AREO-FEU LTEE	BLOC BATT. LAMPE / SERV. INC.	42,79
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	85,77
CLUB SKI FOND ARMAGH	SOUTIEN FINANCIER	400,00
CONSTRUCTION-RENOVATION C.D.T. INC.	REP. FONDATION / PARC CHUTES	2 560,39
CREAPHISTE	JOURNAL DECEMBRE 2019	656,22
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	ENTRETIEN PELOUSE / 2E VERS.	4 225,33
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS.1 / DENEIGER COURS MUN.	3 457,30
DICOM EXPRESS	FRAIS TRANSP. / PIECES AQUEDEC	9,37
EMCO CORPORATION	ASPHALTE FROIDE	403,28
ENTRAIDE SOLIDARITE BELLECHASSE	FETE ANNUELLE DE LA SANTE	150,00
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	79,33
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	387,47
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	PELLE/CAMION/GRAVIER/BRIS AQUE	1 636,35
GARAGE SYLVAIN ROY ENR.	ANTIROUILLE/CAMION GMC	183,91
GROUPE P.G.F. INC.	VERS.1/ENTR.CHEMINS HIVER	68 985,00
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOUL. EGOUTS /60 JOURS	607,16
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 31 JOURS	1 826,85
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 62 JOURS	471,52
HYDRO-QUEBEC	RES. EAU POTABLE / 62 JOURS	101,35
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 62 JOURS	1 873,26
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 62 JOURS	575,70
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 62 JOURS	29,29
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 088,59
HYDRO-QUEBEC	ENTREE SUD VILLAGE / 61 JOURS	20,93

HYDRO-QUEBEC	ENTREE NORD VILLAGE / 61 JOURS	20,93
HYDRO-QUEBEC	FEU CLIGNOTANT / 61 JOURS	25,11
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/DEC.	57,43
JACQUES CARON INC.	PROD.NETT/SALLE/CHALOIS/SEL GL	127,80
LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	3 500,00
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	REPARER 3 LUMIERES DE RUE	321,68
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROFF-OFF (4)	940,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE / LIMITE 7E RANG	332,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC / ROLES TRIENNAUX	39,95
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUSTEMENT INST.SEPTIQUE	180,00
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS/FETES DES ENFANTS/CFA	261,53
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS/ALIMENTS/PANNE ELECT.	192,36
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	ENTRAIDE INCENDIE / 21-10-2019	203,00
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	ENTRAIDE INCENDIE / 16-11-2019	431,93
MUNICIPALITE DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE / 16-11-2019	462,57
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	VERIF./AJUST./RADIOS/SERV.INC.	261,57
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / DECEMBRE	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	SERV.INTERNET/DEC 2019/CHALOIS	45,94
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	GENERATRICE HONDA	6 207,50
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/INC	530,98
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/CASERNE/640L	630,10
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	DIVERS/EAU/LAVE-VITRE/MOUSSE	48,67
PG SOLUTIONS INC.	DROIT ACCES 2020/SERV.INC.	730,09
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	GANTS/EPURATION	34,47
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./BLOC.BATT./INC.	5,45
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./ PANNEAUX SIGN.	5,45
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP. / PANNEAUX SIGN.	9,52
PYRO SECUR / PROTECTION INCENDIE	RECHARGE/INSP./TEST HYDRO/CYL	223,05
PYRO SECUR / PROTECTION INCENDIE	RECHARGE/INSP./TEST HYDRO/CYL	243,75
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	ANTIGEL PLOMBERIE/SERV.INC.	80,02
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	FASCIA/REPARATION COMPLEXE	59,95
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PEINTURE/DIVERS/REP. COMPLEXE	194,13
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/FILTRATION/TDJ/P. PARC	133,41
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/REP.PATINOIRE/P.PARC/EP	207,14
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PIECES GARAGE/ABRIS/FILTRATION	125,68
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	CIMENT/AFFICHES/DIVERS/BIBLIO	354,39
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	RALLONGES/GARAGE	171,15
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/REP. TOITURE/COMPLEX	71,88
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/GARAGE/CHALOIS/BUREAU	42,00
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PIEUX/TUYAUX/ANTIGEL/AFFICHES	130,12
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/DECORATIONS DE NOEL	107,88
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	FLOTTEUR / TOILETTE CHALOIS	14,94
REAL HUOT INC.	PIECE RESEAU AQUEDUC	316,07
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX/PASSAGE PIETONS	- 29,03
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX/PASSAGE PIETONS	116,12
SIGNALISATION LEVIS INC.	PLAQUES # CIVIQUE	29,78
SM-EAU-EXPERT INC.	POMPE DOSEUSE + VERIF.USINES	4 643,61
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL DECEMBRE 2019	119,86
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE QUÉBEC	IMMATRICULATION MOTONEIGE	94,60
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / DECEMBRE 2019	1 089,31
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENSEIGNE ARMAGH/ST-PHIL	137,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ACC./PONC./ FOURCHE/1ER	302,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENSEIGNES/POINTE+ST-ANNE	275,00
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ARRACHER POTEAU/P.PARC	41,25
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/PONC./RTE MATTEAU/BEAUDO	330,00

SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ACC./6E/1ER/STE-ANNE	192,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENSEIGNES/ST-RAPH/PONC	467,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/PONC.STE-ANNE/HAIE/EPU	577,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENS.STE-EUPH./ACC.1ER R	220,00
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENSEIGNE ARMAGH/ ST-RAPH	45,00
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ACC. POINTE-LEVIS	907,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/PONC.ST-CHARLES/TRAV.TDJ	290,00
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/REP.ENTREE/JEANNOT NORD	137,50
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ACC./PONCEAU/ENS.STE-EUP	385,00
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ENSEIGNE ARMAGH/ST-NEREE	110,00
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	468,43
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR D.G.	650,41
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR COUL.D.G.	43,97
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR SEC.	675,05
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT 179-2019

ATTENDU QUE le règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1⁰ Que le règlement portant le numéro 179-2019 soit adopté par le Conseil de la municipalité d'Armagh.

2⁰ Que ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté unanimement par les conseillers.

RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2019

RÈGLEMENT MODIFIANT UN ARTICLE DU RÈGLEMENT NO 152-2015 «RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS» DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

ARTICLE 1 :

L'article 7.5.2 est modifiée afin d'ajouter un 2^e paragraphe :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule, entre le 16 mai et le 31 octobre de chaque année, aux endroits spécifiés à l'annexe K. (Voies cyclables et piétonnières) La signalisation appropriée doit être installée à ces endroits.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très/Dir. gén.

Rés.2019-12-05

RECOMMANDATION D'OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX »

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a déposé une demande de subvention dans la cadre du « Programme de gestion des actifs municipaux » de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE la demande de subvention soumise a été approuvée par la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé conjointement avec le service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE le service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse a procédé à des demandes de prix en fonction des priorités que nous avons établies dans notre demande de subvention;

ATTENDU QUE sous la recommandation du service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse nous sommes à l'étape d'octroyer les contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que suite à la recommandation du service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse nous octroyions les mandats suivants :

- L'audit de 13 bâtiments à la firme « Architectes Roberge et Leduc » pour un montant de 27 390 \$ avant taxes.

- L'inspection de 82 ponceaux à « Maxxum Gestion d'actifs » pour un montant de 4 800 \$ avant taxes.

- L'inspection de 35 poteaux d'incendie à « Can-Explore » pour une somme de 2 745 \$ avant taxes.

- L'inspection et localisation de 75 vannes d'aqueduc à « Can-Explore » pour une somme 6 960 \$ avant taxes.

2⁰ Que tous les fournisseurs énumérés ci-dessus se sont avérés les soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre conforme.

3⁰ Que le budget de 12 500 \$ des coûts associés à cette démarche représentant 20% de la contribution municipale, soit pris à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-06

APPUI À LA DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et ses cinq municipalités initient un mouvement afin de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

QUE la municipalité d'Armagh appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur demande auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports pour la constitution d'un nouveau fonds pour financer la réfection et le maintien de routes en milieu rural.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-07

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020-2024 DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en 2015 une Politique familiale et Municipalité amie des aînés incluant un plan d'action venant à échéance en 2017;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille a mis en place un programme de soutien aux Politiques familiales municipales et que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a, lui aussi, élaboré un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un appui financier du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère de la Famille pour la mise à jour de sa Politique familiale et Municipalité amie des aînés et qu'elle a entrepris en 2018 la démarche collective de mise à jour en collaboration avec la MRC de Bellechasse et 14 autres municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE le comité responsable a effectué toutes les étapes nécessaires à la démarche et qu'il propose une mise à jour de certaines sections du document-cadre de la Politique ainsi qu'un nouveau plan d'action quinquennal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,

¹⁰ Que la municipalité d'Armagh adopte la mise à jour du document-cadre de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

2⁰ Que la Municipalité adopte le plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-08

RECONDUCTION DU MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la mise à jour de sa Politique Familles et Aînés et a adopté le plan d'action quinquennal 2020-2024 qui lui est associé;

ATTENDU QUE la Municipalité confie aux membres du Comité familles et aînés (CFA) le suivi du plan d'action, conformément aux exigences du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère de la Famille;

ATTENDU QUE ce Comité aura notamment comme mandat de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action, et ce pendant les cinq années de mise en œuvre du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la municipalité d'Armagh reconduise le mandat du Comité familles et Aînés (CFA) pour assurer le suivi du plan d'action 2020-2024 de la Politique Familles et Aînés composé des membres suivants :

Mme Michèle Boutin, présidente et représentante des aînés
Mme Mélanie Dion, représentante des familles
Mme Nathalie Langlois, représentante des familles
Mme Marie Madeleine Sirois, Conseillère municipale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-09

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA – VOLET 2

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2018-2019 une démarche collective de mise à jour de sa Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) en collaboration avec la MRC et 14 autres municipalités du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité et la MRC ont adopté la mise à jour de leur politique familiale et MADA ainsi que le plan d'action quinquennal 2020-2024 qui lui est associé ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat aux aînés mettent à la disposition des MRC le volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA visant à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA et favoriser la concertation locale et régionale entre tous les partenaires impliqués ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que l'embauche ou la mobilisation d'une ressource coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action répondra à un besoin et facilitera la mise en œuvre des plans d'action pour la MRC et les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh appuie la MRC dans sa demande d'aide financière au volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA et qu'elle indique souhaiter participer à la démarche collective de mise en œuvre et de suivi des plans d'action sous la coordination de la MRC.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-10

AVIS DE MOTION : « RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »

AVIS DE MOTION est donné par Benoit Gagnon, conseiller qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019, le règlement 180-2019, ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2020.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2019

M. Benoit Gagnon, conseiller dépose et présente un projet de règlement déterminant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2020.

PROJET DE RÈGLEMENT 180-2019

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

SECTION I TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,5841 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe spéciale de 0,0760 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée, au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour payer au gouvernement du Québec la facture concernant les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 1-3 Qu'une taxe spéciale de 0,2500\$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour payer les dépenses relatives à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier municipal.

SECTION II TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ARTICLE 2-1 Que les tarifs annuels d'aqueduc et d'égout soient exigés et prélevés pour l'année fiscale 2020 tels que décrits ci-dessous:

CATÉGORIES D'USAGES	Tarifs Aqueduc	Tarifs Égout
Logement occupé (4 mois et +)	210.00	140.00

Logement vacant (8 mois et +)	105.00	70.00
Terrain vacant desservi	15.00	15.00
Piscine	50.00	0.00
Bar	210.00	140.00
Restaurant	210.00	140.00
Magasin	105.00	70.00
Épicerie-boucherie	157.05	105.00
Pharmacie	105.00	140.00
Morgue & salon funéraire	157.50	105.00
Garage (mécanique)	157.50	105.00
Boulangerie	157.50	105.00
Bureau de professionnels	85.00	70.00
Bureau commercial	85.00	35.00
Édifice public	420.00	280.00
Salon de coiffure	157.50	105.00
Usine (1 à 10 employés)	315.00	210.00
Motel avec chambres à louer	210.00	140.00
	15\$/ch	15\$/ch
Entrepôt	85.00	35.00
Dépanneur	157.50	105.00
Casse-croûte saisonnier	105.00	70.00

ARTICLE 2-2 Les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

SECTION III TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE.

ARTICLE 3-1 Qu'un tarif annuel de 175,00 \$ par unité de bac résidentielle soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2020 de tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères. Le conseil stipule que chaque bac additionnel possédé par l'usager sera considéré comme 0,5 unité et que chaque résidence saisonnière sera tarifée à 0,5 unité. Le tarif annuel par unité de bac multifamiliale et commerciale est de 262,50 \$. Le tarif exigé pour une « Exploitation agricole enregistrée » est de 0,5 unité supplémentaire au bac résidentiel.

ARTICLE 3-2 Que les tarifs annuels exigés et prélevés pour l'année fiscale 2020 pour les usagers qui possèdent des conteneurs métalliques d'une capacité de 2 verges cube et plus soient les suivants :

CATÉGORIES DE CONTENEURS	TARIFS
Conteneur 2v/c 1 fois/sem.	525.00 \$
Conteneur 3v/c 1 fois/sem.	787.50 \$
Conteneur 4v/c 1 fois/sem.	1 050.00 \$
Conteneur 6v/c 1 fois/sem.	1 575.00 \$
Conteneur 8v/c 1 fois/sem.	2 100.00 \$
Conteneur 3v/c saisonnier	525.00 \$

ARTICLE 3-3 Les tarifs pour ces services doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

SECTION IV TARIFS POUR LA VIDANGE DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ARTICLE 4-1 Qu'un tarif annuel de base de 90,00 \$ soit exigé par « bâtiment » ou « résidence isolée » non desservis par le réseau municipal d'égout sanitaire pour une vidange des eaux usées aux 2 ans pour une occupation permanente. Le tarif annuel de base est de 45.00 \$ pour une vidange des eaux usées aux 4 ans pour une occupation saisonnière.

Le tarif exigé pour une « Exploitation agricole enregistrée » est de 45.00 \$ pour une vidange des eaux usées aux 4 ans.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base, sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse

Concernant la gestion des eaux usées des résidences isolées,

Bâtiment : signifie un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée : signifie une habitation non raccordée à un réseau d'égouts autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap.M-15.2).

ARTICLE 4-2 Les tarifs pour le service de vidange des eaux usées doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

SECTION V BÉNÉFICES REÇUS PAR LE PROPRIÉTAIRE

ARTICLE 5-1 Le bénéficiaire est considéré comme reçu par le propriétaire lorsque celui-ci utilise réellement les services ci-dessus mentionnés mais aussi lorsque lesdits services sont à sa disposition et susceptibles de lui profiter éventuellement et ce, conformément à l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

SECTION VI TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS SUR ARRÉRAGE

ARTICLE 6-1 Qu'un taux d'intérêt de 12 % l'an soit chargé sur tout compte dû après les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes 2020.

Qu'un montant de 25 \$ dollars soit exigé pour tout retour de paiement.

SECTION VII NOMBRE DE VERSEMENTS

ARTICLE 7-1 La loi sur la fiscalité municipale prévoit que les propriétaires qui ont un compte de taxes supérieur à 300,00 \$ peuvent l'acquitter en deux versements. Le Conseil peut déterminer, par règlement, que le paiement des taxes peut être autorisé en plus de 2 versements jusqu'à un maximum de 6 versements.

Le nombre de versement pour l'année 2020 sera de quatre.

SECTION VIII RÔLE DE PERCEPTION

ARTICLE 8-1 Que la directrice générale secrétaire-trésorière soit autorisée à préparer un rôle de perception suivant le présent règlement.

SECTION IX: ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 9-1 Que le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, dir. gén./sec.-très.

Rés.2019-12-11

MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME D'ARMAGH

ATTENDU QUE M. Benoit Gagnon, conseiller a informé le maire qu'il désire transférer à un autre membre du Conseil municipal sa fonction au sein du Comité Consultatif d'urbanisme d'Armagh pour se consacrer entièrement aux autres dossiers sous sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que M. Alain Gaudreau, conseiller soit nommé au sein du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh comme représentant du conseil municipal d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-12

POLITIQUE RELATIVE À L'APPROVISIONNEMENT ET À L'UTILISATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT D'ARMAGH

ATTENDU QUE lors de sa séance du 5 mars 2019, ce conseil a pris la décision d'instaurer un fonds de développement économique pour la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE la résolution adoptée à ce moment prévoyait qu'une politique fixant les paramètres d'approvisionnement et d'utilisation de ce fonds soit élaborée et déposée au Conseil pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1⁰ Que soit adoptée la Politique d'approvisionnement et d'utilisation du Fonds de développement économique de la municipalité d'Armagh déposée aujourd'hui, laquelle prévoit, entre autres :

2⁰ Que l'argent issu des sources suivantes y soit versé à chaque année et ce, à compter de l'année financière 2020:

- 10 % de l'indemnité reçue de la MRC à titre de compensation pour le lieu d'enfouissement technique (LET);

- toute la redevance obtenue au titre de «redistribution parc éolien» jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 000 \$;

- 25 % du surplus budgétaire général annuel réalisé par la Municipalité le cas échéant.

3⁰ Qu'un montant de 50 000 \$ en provenance du surplus budgétaire général actuel de la Municipalité y soit versé immédiatement en guise de mise de départ.

4⁰ Que l'utilisation du Fonds soit réservée à des projets structurants ayant une portée à long terme et dont l'objectif principal est la revitalisation de la municipalité d'Armagh et ce, tel qu'édicté dans la politique.

5⁰ Que la somme maximale pouvant être accumulée dans le Fonds soit fixée à 300 000 \$.

Pour : Benoit Gagnon, Robert Gagnon

Contre : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau

Le maire exerce son droit de vote : Pour

Résolution rejetée

Rés.2019-12-13

PARTICIPATION AU COLLOQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE la M.R.C. de Bellechasse tiendra au mois de mai prochain son colloque dans lequel, les élus et directeurs municipaux auront la possibilité d'échanger sur divers dossiers concernant le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ Que Sarto Roy, maire et Sylvie Vachon, directrice générale soient autorisés à participer au Colloque de la MRC de Bellechasse qui se tiendra du 30 avril au 1^{er} mai prochains à l'Auberge Godefroy à Bécancour.

2⁰ Que les frais de séjour, de déplacement et de repas encourus soient assumés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-14

CORPORATION DES LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH : VERSEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QU'à cette période de l'année la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh fait rapport au Conseil municipal des dépenses encourues au cours de l'année 2019;

ATTENDU QU'un budget de fonctionnement de 5 000 \$ avait été prévu en 2019 pour les dépenses de la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil, après avoir pris connaissance de la liste des dépenses encourues, verse à la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh un montant

de 3 500 \$ étant donné qu'une somme de 1 500 \$ a déjà été imputée au budget en cours d'année.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-15

DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE M. Luc Bégin et Mme Fadia Bayrakdar désirent acheter une partie de la propriété de Mme Lynda Emond;

ATTENDU QUE cette transaction vise à permettre aux demandeurs d'agrandir leur propriété adjacente et de devenir propriétaires de lots sur lesquels ils bénéficient déjà d'un droit de passage;

ATTENDU QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque Mme Lynda Emond conserverait des lots contigus aux lots visés par la demande;

ATTENDU QUE cette demande n'aurait aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec par M. Luc Bégin et Mme Fadia Bayrakdar.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés-2019-12-16

DEMANDE DU MAINTIEN DU SERVICE MOBILE DESJARDINS

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse a pris la décision de procéder à la fermeture du point de services d'Armagh le 8 novembre dernier ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a pris cette décision sans consultation des membres et sans avoir informé au préalable ceux-ci de sa politique de services applicable en milieu rural ;

ATTENDU QUE tous les usagers du centre de services d'Armagh proviennent d'Armagh et des villages avoisinants ;

ATTENDU QU'un service mobile de bus-caisse Desjardins a été disponible quelques semaines à Armagh et qu'aucune publicité n'a été faite auprès de la population ;

ATTENDU QUE le service de bus-caisse permet à la population d'utiliser les services de Desjardins sans avoir à se déplacer dans une autre municipalité ;

ATTENDU QU'il est important pour une communauté de conserver un minimum de services pour maintenir une vie sociale active et ainsi lui permettre d'attirer de nouveaux résidents ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1^o Que le Conseil municipal d'Armagh informe le Conseil d'administration de la Caisse de Bellechasse et la Fédération des Caisses Desjardins que le service mobile de bus-caisse a été apprécié de la population d'Armagh et des municipalités avoisinantes;

2^o Que le Conseil municipal d'Armagh demande au Conseil d'administration de la Caisse de Bellechasse et la Fédération des Caisses Desjardins que ce service mobile soit mis en place sur une base régulière et demande qu'une publicité soit faite afin d'informer leurs membres d'Armagh et des municipalités avoisinantes des heures d'ouverture de ce service.

Adopté unanimement par les conseillers.

Sarto Roy, maire se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour, car il pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts du fait que la demande d'aide financière est signée par un membre de sa famille.

Rés.2019-12-17

CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Club de Ski de Fond d'Armagh est un acteur important pour les activités en plein air dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le Club offre dix-huit kilomètres de sentier de ski de fond;

ATTENDU QUE le Club compte une soixantaine de membres en 2019;

ATTENDU QUE le Club de Ski de fond d'Armagh sollicite la Municipalité pour un soutien financier afin de l'aider à assumer les frais pour la fabrication d'une nouvelle gratte plus légère et plus maniable;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que la Municipalité, suite à une demande de soutien financier du Club de Ski de fond d'Armagh participe pour la somme de 400 \$ pour la fabrication d'une nouvelle gratte.

Adopté unanimement par les conseillers.

Sarto Roy, maire, retourne à son siège.

Marie Madeleine Sirois, conseillère se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour, car elle pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts vu son poste de Présidente au Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité de Bellechasse et ne veut pas influencer la prise de décision.

Rés.2019-12-18

ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE

ATTENDU QU'une demande d'appui financier nous est adressée dans le cadre d'une « Fête annuelle de la Santé » par Entraide Solidarité Bellechasse;

ATTENDU QUE cette journée a pour objectif de permettre aux aînés du grand territoire de Bellechasse de se retrouver ensemble pour partager, se divertir et s'informer sur différents sujets qui les concernent;

ATTENDU QUE l'an dernier cet organisme a distribué 9 500 repas de popote roulante, a effectué 2 454 transports-accompagnement bénévoles, a assuré 600 heures de visites d'amitié, a animé 7 500 heures de séances Viactive à plus de 450 participants et a réalisé plus de 200 interventions auprès de personnes plus vulnérables et isolées de Bellechasse;

ATTENDU QU'il prévoit la présence d'environ 400 personnes de 50 ans et plus à la Fête de la Santé édition 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

Que la municipalité d'Armagh contribue à cette « Fête annuelle de la Santé » pour un montant de 150 \$ afin de faciliter la participation des aînés de Bellechasse, dont ceux d'Armagh, à cette activité de solidarité sociale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Marie Madeleine Sirois retourne à son siège.

Rés.2019-12-19

L'ARCHE LE PRINTEMPS – CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE

ATTENDU QUE L'Arche le printemps de Saint-Malachie offre un milieu de vie permanent et de travail à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle;

ATTENDU QUE la mission de l'Arche le printemps favorise l'écoute, l'attention et le respect de ces personnes;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée financièrement afin de permettre la mise en place de divers moyens pour améliorer l'ensemble des services offerts aux membres de L'Arche le printemps;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh participe financièrement à la campagne de financement annuelle de L'Arche le printemps pour une somme de 100 \$ et ainsi permettre la mise en place de divers moyens pour améliorer l'ensemble des services offerts aux membres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-12-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 h 15, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-trés. / Dir.gén.